

## ■ L'INFO DU JOUR

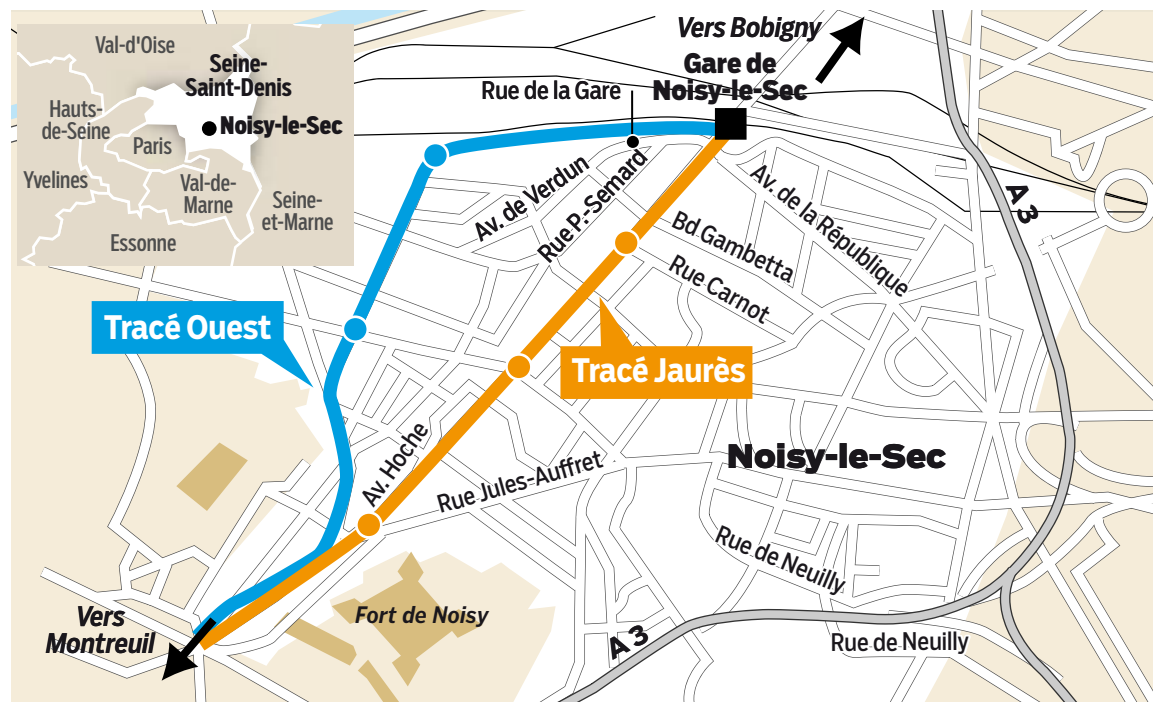
# Deux villes financent l'étude d'un autre tracé pour le T1

**LES TRAVAUX** du prolongement du tramway T1 entre Bobigny (Seine-Saint-Denis) et Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) pourraient commencer au printemps 2015. Mais voilà, la mairie Noisy-le-sec, fermement opposée depuis des années à la traversée de son centre-ville par la rue Jean-Jaurès, n'a pas encore dit son dernier mot. Le maire, Laurent Rivoire, (UDI) a rallié à sa cause son collègue de Bobigny. Stéphane de Paoli (UDI), qui a pris la mairie en mars, a accepté de cofinancer une étude, qui vient d'être lancée, sur un parcours alternatif, la plaine Ouest (*tracé ouest sur l'infographie*).

Cette étude de 15 000 € vise à « prouver la faisabilité et l'intérêt du projet ». Car l'élu demeure persuadé de la pertinence de son choix vers la plaine Ouest. « Ce parcours permettra notamment de connecter le T1 au Tzen au niveau du carrefour de la Folie à Bobigny et à la future Tangentielle Nord, affirme-t-il. Il assurera aussi l'avenir d'un secteur en pleine expansion ».

## Un scénario déjà pris en compte selon un représentant de la région

Du côté de Bobigny, on se dit ouvert à toute proposition, sans parti pris. « Moi, je n'ai pas vu d'études indiquant que le passage par la plaine Ouest n'était pas bon, justifie Sté-



phane de Paoli. Si c'est avantageux pour ma ville je l'appuierai et inversement si ce n'est pas le cas. Cela n'a rien à voir avec mon étiquette politique. » L'élu assure être un partisan du prolongement du T1 même si le passage du tram dans la rue Jean-Jaurès lui paraît « compliqué ». « J'ai travaillé dans le bâtiment, souligne-t-il. Je ne vois pas bien comment dans une rue aussi étroite pourront

cohabiter les piétons, les voitures et le tramway. »

Face à ces critiques, Pierre Serne, vice-président chargé des transports à la région, reste serein. « Le scénario de Laurent Rivoire a été étudié à plusieurs reprises mais il n'a pas été validé, lâche-t-il. Et s'il fallait à nouveau le faire, cela nous ferait perdre de dix-huit mois à trois ans. De plus, une étude à 15 000 € ce n'est pas

sérieux quand on sait que pour ce type de projet, cela se compte en millions. » Quant aux autorisations de travaux, tout le monde ne fait pas la même interprétation de la loi. « La DUP donne justement la possibilité au préfet de se substituer aux maires », assure-t-il.

La mise en service de ce tronçon du T1 pourrait intervenir en 2017 ou 2018.

SÉBASTIEN THOMAS